

Session ordinaire

Date de la convocation :

Le 02 mars 2023

Date d'affichage :

Le 02 mars 2023

Nombre de conseillers

Communautaires :

En exercice : 29

Présents : 20

Votants : 25

Votes exprimés :

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil de la Communauté de communes du Val d'Amboise, légalement convoqué s'est réuni le neuf mars deux mille vingt-trois à dix-neuf heures au centre socio-culturel de Nazelles-Négron, sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD.

Présents : Monsieur Thierry BOUTARD, Madame Jacqueline MOUSSET, Monsieur Atman BOUCHEKIOUA, Madame Françoise THOMERE, Monsieur Bernard PEGEOT jusqu'au point VIII, Madame Régine MALASSIGNÉ, Monsieur Alexis LAMOUREUX (à partir du point IX), Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Pascal DUPRÉ, Monsieur Hervé LENGLET, Monsieur Claude CICUTTI, Monsieur Cyrille MARTIN, Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON, Monsieur Lionel LEVHA, Monsieur Gérard LELEU, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Jocelyn GARÇONNET, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Philippe DENIAU, Madame Christine FAUQUET et Monsieur Frédéric SAROUILLE.

Pouvoirs : Monsieur Bernard PEGEOT à Madame Jacqueline MOUSSET (à partir du point IX), Madame Josette GUERLAIS à Madame Françoise THOMERE, Monsieur Marc LEONARD à Monsieur Atman BOUCHEKIOUA, Monsieur Alexis LAMOUREUX à Monsieur Thierry BOUTARD (jusqu'au point VIII), Monsieur Pascal GASNIER à Monsieur Philippe DENIAU et Madame Blandine BENOIST à Monsieur Claude CICUTTI.

Excusé(s) : Madame Josette GUERLAIS, Monsieur Marc LEONARD, Madame Sylvie LADRANGE, Monsieur Denis CHARBONNIER, Madame Brigitte DEBRINCAT, Monsieur Didier ELWART, Monsieur Pascal GASNIER, Madame Blandine BENOIST

Secrétaire de séance : Monsieur Pascal DUPRÉ

Délibération n°2023 - 03 - 05

Administration générale

Modification des représentants de la Communauté de communes du Val d'Amboise au sein du conseil d'administration de la Mission Locale Loire Touraine

Monsieur Thierry BOUTARD, Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L5214-16 ;

Vu le Code Électoral notamment l'article L273-5 ;

Vu la délibération n° 2020-05-19 du 3 septembre 2020 relative à l'élection des représentants au sein du conseil d'administration de la mission locale ;

Vu la délibération n°2022-09-06 du 29 septembre 2022 relative à la modification des représentants au sein du conseil d'administration de la mission locale ;

Vu les statuts de la mission locale ;

Vu la démission de Monsieur José BONY, en date du 11 janvier 2023 de son poste de conseiller municipal entraînant la fin de son mandat de conseiller communautaire ;

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 01 mars 2023 ;

Considérant que l'association de la Mission Locale Loire Touraine est administrée par un Conseil d'Administration composé de 3 collèges :

- Collège des élus : EPCI, Conseil Départemental, Conseil Régional,
- Collège des administrations et organismes Publics,

- Collège des partenaires économiques, sociaux et associatifs et un représentant « usagers ».

Au sein du collège des élus, la Communauté de Communes du Val d'Amboise bénéficie de trois sièges.

Considérant la démission de Monsieur José BONY, qui siégeait en tant que représentant de la CCVA au conseil d'administration de la Mission Locale Loire Touraine et dont il était Président, de sa fonction d'élu communal et communautaire. Il convient de procéder à son remplacement, pour représenter Val d'Amboise au sein de l'association.

Les autres membres restent inchangés.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **De désigner** Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON comme nouvelle représentante au sein du Conseil d'Administration de la Mission Locale Loire Touraine.
- **De prendre acte** de la nouvelle composition des représentants de la CCVA :
 - o Mme Gismonde GAUTHIER-BERDON
 - o M. Hervé LENGLET
 - o M. Jocelyn GARÇONNET

Le Président,

Thierry BOUTARD

